

U²⁰¹⁷**NSS**



Fiche Sport

16 – Aquathlon Triathlon Duathlon Run & Bike

Mise à jour : 10 septembre 2016

Sommaire



Introduction

Page 3

I. Accessibilité

Page 4

II. Innovation

Page 12

III. Responsabilité

Page 14

Annexes

Page 17

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Aquathlon Triathlon, Duathlon Run & Bike a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les deux championnats par Équipe d'Établissement d'**AQUATHLON-TRIATHLON** et de **DUATHLON-RUN & BIKE** sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (année n-1 et année n-2) les 5 premières places d'un ou plusieurs championnats de France par Équipe d'Établissement (Annexe 1),

- Ces AS évolueront en championnat excellence d'AQUATHLON-TRIATHLON **et** de DUATHLON-RUN & BIKE l'année n.

*Exemple : une AS qui a terminé 4^{ème} au championnat de France par équipe d'établissement de triathlon l'année n-1 et 2^{ème} au championnat de France par équipe d'établissement de run & bike l'année n-2 évoluera l'année n en championnat excellence d'AQUATHLON-TRIATHLON **et** en championnat excellence de DUATHLON-RUN & BIKE.*

- Si ces Associations Sportives n'atteignent pas les 5 premières places d'un championnat de France Excellence l'année n, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat par équipe d'établissement l'année n+1.

*Exemple : une AS qui a terminé 6^{ème} au championnat de France excellence d'aquathlon-triathlon et 6^{ème} au championnat de France excellence de duathlon-run & bike évoluera l'année n+1 en championnat par équipe d'établissement en AQUATHLON-TRIATHLON **et** en DUATHLON-RUN & BIKE.*

- les Associations Sportives qui sont classées dans les 5 premières d'au moins un championnat de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe (Annexe 2),

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 16 décembre 2016 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans **ce cas seulement**, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2016 (Annexe 3)
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2016 (Annexe 4)
- les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- Les équipes comportant UN-E élève inscrit-e sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des listes Espoirs ou Jeunes (liste fédérale fournie à l'UNSS par la F.F.TRI. le 15 septembre 2016)
- Les équipes comportant **UN** élève classé dans les 16 premiers garçons ou **UNE** élève classée dans les 8 premières filles aux championnats de France FFTRI l'année précédente, en triathlon, en duathlon et aquathlon

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Duathlon-Run & Bike et Aquathlon-Triathlon

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Cadet(te) maximum	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Senior(e) maximum
JEUNE ARBITRE	2 championnats : - championnat aquathlon-triathlon collèges et lycées (établissement et excellence): un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS. - championnat duathlon-run and bike collèges et lycées (établissement, excellence et sport partagé) : un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer aux championnats de France.	
RÈGLEMENT	Cf. règlement fédéral UNSS et règlement des activités.	
FORMULE DE COMPÉTITION AQUATHLON-TRIATHLON	<p>ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en AQUATHLON (enchaînement de 2 épreuves : natation & course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1^{ers} relayeurs. Chaque concurrent effectue l'aquathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p> <p>ÉPREUVE 2 : POURSUITE en TRIATHLON (enchaînement de 3 épreuves : natation, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en chasse toutes les 10 secondes des 5 premiers relayeurs, (<u>en fonction du classement de l'aquathlon</u>) puis départ en masse 10 secondes après de tous les autres. Chaque concurrent effectue le triathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION DUATHLON-RUN & BIKE	<p>ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON (enchaînement de 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1^{ers} relayeurs. Chaque concurrent effectue le duathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p> <p>ÉPREUVE 2 : POURSUITE en RUN & BIKE L'épreuve se déroule en relais, départ en chasse toutes les 10 secondes des 5 premiers binômes (<u>en fonction du classement du duathlon</u>), puis départ en masse 10 secondes après de tous les autres. Les 2 binômes se relayent sur un parcours en boucles. Un VTT pour 2. Les coéquipiers peuvent s'échanger le VTT de mains à mains librement ou en « gagne-terrain » dans des zones imposées.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Le champion d'académie. Les équipes excellences doivent être 1 ^{ères} au scratch pour prétendre être qualifiées.	
DISTANCES	AQUATHLON : 200m natation / 1km course à pied (collèges & lycées) TRIATHLON : 200m natation / 5km VTT / 1.5km course à pied (collèges & lycées) DUATHLON : 500m course à pied / 2km VTT / 500m course à pied (collèges & lycées) RUN & BIKE : 45' environ en collège, 52' environ en lycée, 7 tours.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	40 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 35 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.	35 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 35 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges d'aquathlon-triathlon.	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées d'aquathlon-triathlon.

Championnats de France UNSS Excellence Duathlon-Run & Bike et Aquathlon-Triathlon

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Cadet(te) maximum	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Senior(e) maximum
JEUNE ARBITRE	2 championnats : - championnat aquathlon-triathlon collèges et lycées (établissement et excellence): un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS. - championnat duathlon-run and bike collèges et lycées (établissement, excellence et sport partagé) : un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer aux championnats de France.	
RÈGLEMENT	Cf. règlement fédéral UNSS et règlement des activités.	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>AQUATHLON-TRIATHLON</p> <p>ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en AQUATHLON (enchaînement de 2 épreuves : natation & course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1^{ers} relayeurs. Chaque concurrent effectue l'aquathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p> <p>ÉPREUVE 2 : POURSUITE en TRIATHLON (enchaînement de 3 épreuves : natation, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en chasse toutes les 10 secondes des 5 premiers relayeurs, (<u>en fonction du classement de l'aquathlon</u>) puis départ en masse 10 secondes après de tous les autres. Chaque concurrent effectue le triathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>DUATHLON-RUN & BIKE</p> <p>ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON (enchaînement de 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1^{ers} relayeurs. Chaque concurrent effectue le duathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p> <p>ÉPREUVE 2 : POURSUITE en RUN & BIKE L'épreuve se déroule en relais, départ en chasse toutes les 10 secondes des 5 premiers binômes (<u>en fonction du classement du duathlon</u>), puis départ en masse 10 secondes après de tous les autres. Les 2 binômes se relayent sur un parcours en boucles. Un VTT pour 2. Les coéquipiers peuvent s'échanger le VTT de mains à mains librement ou en « gagne-terrain » dans des zones imposées.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Les équipes excellences doivent être 1ères au scratch pour prétendre être qualifiées.	
DISTANCES	<p>AQUATHLON : 200m natation / 1km course à pied (collèges & lycées) TRIATHLON : 200m natation / 5km VTT / 1.5km course à pied (collèges & lycées) DUATHLON : 500m course à pied / 2km VTT / 500m course à pied (collèges & lycées) RUN & BIKE : 45' environ en collège, 52' environ en lycée, 7 tours.</p>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	40 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 35 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.	35 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 35 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS excellence collèges de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS excellence collèges d'aquathlon-triathlon.	Champion de France UNSS excellence lycées de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS excellence lycées d'aquathlon-triathlon.

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1^{ère}, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Duathlon-Run & Bike et Aquathlon-Triathlon

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors des certains championnats de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du

- les qualifications sont communes aux lycées et aux LP,
- la formule de compétition regroupe dans un même classement les équipes de lycées et de LP,
- lors du palmarès des lycées, un podium sera organisé pour les LP quel que soit leur classement scratch.

Championnats de France UNSS Sport Partagé Duathlon-Run & Bike

Conditions de Participation

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer, en équipe « sport partagé » (présentation de l'attestation MDPH obligatoire lors de l'accueil du CF).

Des dispositions réglementaires seront proposées par la CMN afin d'organiser une compétition spécifique lors des championnats de France collèges et lycées.

Un titre Collèges et un titre Lycées seront décernés dans chaque catégorie (autonome et tandem).

	COLLÈGES	LYCÉES
-LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin Minime Pour les élèves valides : 1 cadet maximum. Pour les élèves en situation de handicap : possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe.	Minime Cadet Junior Senior Pour les élèves valides : 1 junior maximum.
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Le binôme de course doit être composé obligatoirement d'un élève en situation de handicap et d'un élève guide. Au moins une fille et au moins un garçon dans chaque équipe. AUTONOMES : 4 élèves : 2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides. TANDEMS (DEPENDANTS) : 8 élèves : 4 élèves en situation de handicap et 4 élèves valides.	
JEUNE ARBITRE	Se référer au livret Jeune arbitre sport partagé multi-activités disponible sur OPUSS. Un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS (établissement, excellence et sport partagé). Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer aux championnats de France.	
RÈGLEMENT	Cf. règlement fédéral UNSS et règlement des activités.	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON, en relais, départ en masse des 1ers relayeurs. L'épreuve se déroule suivant le principe d'enchaînement des 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied. En catégorie autonome, l'élève en situation de handicap peut soit faire le duathlon seul avant de passer le relais, soit être accompagné par l'élève valide.</p> <p>En catégorie tandem, les binômes font le duathlon ensemble en entier avant de passer le relais au binôme suivant.</p> <p>Chaque concurrent effectue le duathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p> <p>ÉPREUVE 2 : POURSUITE en RUN & BIKE, en relais, départ en chasse des 5 premiers binômes toutes les 10 secondes, puis départ en masse 10 secondes après de tous les autres, en fonction du classement du duathlon.</p> <p>En catégorie autonome, Les 2 binômes se relayent sur un parcours en boucles. Le but est de réaliser la distance imposée le plus vite possible.</p> <p>Un VTT pour 2. Les coéquipiers peuvent s'échanger le VTT de mains à mains librement ou en « gagne-terrain » dans des zones imposées.</p> <p>En catégorie tandem, même principe excepté le fait qu'un binôme en autonome correspond à 2 élèves en tandem et 2 élèves en course à pied.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	En fonction des inscrits. Équipes intégrées au volume total du championnat.	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS sport partagé collèges autonome en duathlon-run & bike. Champion de France UNSS sport partagé collèges tandem en duathlon-run & bike.	Champion de France UNSS sport partagé lycées autonome en duathlon-run & bike. Champion de France UNSS sport partagé lycées tandem en duathlon-run & bike.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 16 décembre 2016

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

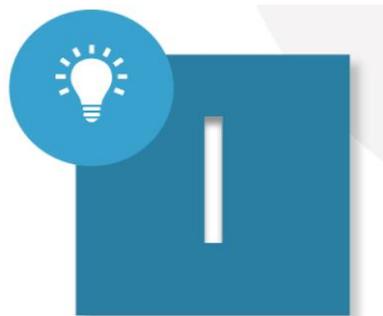
La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Parité obligatoire dans les équipes collèges, lycées et mixité dans les équipes sport partagé.

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats de France, Création d'AS spécifiques grâce à la formation des enseignants.

Développement Durable

La pratique du duathlon-run and bike et de l'aquathlon-triathlon entraîne une connaissance parfaite de l'environnement où les élèves évoluent.

Sport partagé

Le championnat de France de duathlon-run and bike accueillera officiellement chaque année des équipes sport partagé (cf. règlement).

Le jeune coach

Cf. fiche jeune coach dans le dossier « Vers une génération responsable, les jeunes officiels ».

International

Le 3^{ème} championnat du monde de triathlon aura lieu au Brésil du 7 au 12 juin 2017 à Aracaju (Brésil).

La sélection des associations sportives se fera lors du triathlon de Chartres le dimanche 25 septembre 2016.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, l'épreuve se conclura par le regroupement des équipes avant la sortie du parc à vélo pour se serrer la main.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020



Démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formations à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune juge/arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité qui est disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification. La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs juges/arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de juges/arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les jeunes juges/arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs juges/arbitres hors académie (cf. circulaire 051).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel.

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFTRI

La convention entre l'UNSS et la FFTRI permet aux jeunes arbitres de se rapprocher des ligues de leurs régions afin de poursuivre leur formation.

Les listes des certifications académiques et nationales doivent être envoyées aux Ligues via le service régional UNSS

Les jeunes arbitres seront contactés par les ligues sous couvert des CRA (Commission Régionale d'Arbitrage). Ils seront invités sous la responsabilité de la FFTRI à participer à la formation des arbitres débutants. Après avoir jugé leur qualité, il leur sera proposé une liste de clubs de proximité pour lesquels ils pourront officier.

Après deux ans d'activité, en fonction de leur aptitude, et après qu'ils aient suivi la formation d'arbitre principal, ils pourront accéder au titre de jeunes arbitres de la FFTRI.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Dans le cas des championnats de France de duathlon/run and bike et aquathlon/triathlon, il n'y a pas lieu de faire appel aux meilleurs jeunes arbitres hors académie, le nombre de Jeunes Arbitres présents et représentants les AS qualifiées au championnat de France est suffisant.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Nathalie GRAND

FFTRI

Cédric GOSSE
David MANGEL
XXXXXX

Vice Président
Conseiller Technique National
Commission Nationale d'Arbitrage

UNSS

Luvovic SERRET
Hugues SCHILDKNECHT
Aurélie MENGARDI
Anne PAGNIER

Formation jeunes arbitres
Responsable Jeunes arbitres
Formation jeunes arbitres/ Responsable communication
Référente sport partagé

Délégués techniques UNSS

Laurent MEUTELET
Stéphane ARIAS

Délégué Technique National
Délégué Technique National

Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 5 premières en 2015 et 2016 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement²

COLLÈGES AQUATHLON-TRIATHLON ET DUATHLON-RUN & BIKE	
CoI BETANCE MURET (3è en triathlon en 2016, 5è en triathlon en 2015)	TOULOUSE
CoI LOUIS BLERIOT SANGATTE (5è au r&b 2016, 2è au tri 2015, 2è au r&b 2015)	LILLE
CoI FRANCOIS MAURIAC HOUDAN (5è au tri 2016, 4è au r&b 2015)	VERSAILLES
CoI ANNE FRANK MORIERES LES AVIGNON (3è au duathlon 2016, 2è au duathlon 2015)	AIX-MARSEILLE
CoI FREDERIC HARTMANN MUNSTER (1er au duathlon 2016, 5è au r&b 2015)	STRASBOURG
LYCÉES AQUATHLON-TRIATHLON ET DUATHLON-RUN & BIKE	
NEANT	NEANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

² Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

**Associations Sportives étant classées
dans les 5 premières en 2016
des Championnats de France Excellence
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

COLLÈGES AQUATHLON-TRIATHLON ET DUATHLON-RUN & BIKE	
COL LOUISE MICHEL FAREMOUTIERS	CRETEIL
COL ANDRE LALLEMAND POUILLY EN AUXOIS	DIJON
COL FRANCOIS MITTERRAND THEROUANNE	LILLE
COL YVON MORANDAT ST-DENIS LES BOURG	LYON
COL EUGENE DUBOIS CHATILLON SUR CHALA	
COL ALICE ET JEAN OLIBO SAINT-CYPRIEN	MONTPELLIER
COL OLIVIER MESSIAEN MORTAGNE SUR SEV	NANTES
COL DE L'ESTEREL ST RAPHAEL	NICE
COL HENRI MECK MOLSHEIM	STRASBOURG
COL VICTOR HUGO ISSY LES MOULINEAUX	VERSAILLES
LYCÉES AQUATHLON-TRIATHLON ET DUATHLON-RUN & BIKE	
LYC JULES HAAG BESANCON	BESANCON
LYC STEPHEN LIEGARD BROCHON	DIJON
LYC ALEXANDRE RIBOT SAINT OMER	LILLE
LYC HENRI DARRAS LIEVIN	
LYC VICTOR HUGO LUNEL	MONTPELLIER
LYC FRANCOIS ARAGO REIMS	REIMS
LYC HENRI MECK MOLSHEIM	STRASBOURG
LYC MARIE CURIE VERSAILLES	VERSAILLES
LYC MICHELET VANVES	

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2016
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2016 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

COLLÈGES AQUATHLON-TRIATHLON		
NÉANT		
COLLÈGES DUATHLON-RUN & BIKE		
NÉANT		
LYCÉES AQUATHLON-TRIATHLON		
LYC MONTALEMBERT	DOULLENS	AMIENS
LYCÉES DUATHLON-RUN & BIKE		
NÉANT		